

N° 143 / ATRM / SC / 2017

Rabat, le 08 MARS 2017

URGENT**COMMUNIQUE**

En vue du renouvellement des bourses et des compléments de bourse aux étudiants togolais, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par l'entremise de l'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc avec Juridiction sur l'Algérie, l'Egypte, la Libye, la Tunisie et le Soudan invite tout étudiant togolais résidant dans lesdits pays, bénéficiaire d'une bourse de l'Etat ou de la coopération pour des études à l'étranger, de faire parvenir impérativement à la Direction des Bourses et Stages :

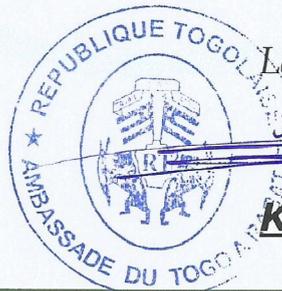
- une copie de ses résultats académiques de l'année universitaire 2015-2016,
- une attestation d'inscription de l'année en cours ou tout autre document en tenant lieu,
- une attestation de bourse pour ceux qui doivent bénéficier de compléments de bourse.

Par conséquent, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche informe que le refus délibéré de se conformer à cette exigence entraîne la suspension, voire la suppression de la bourse ou du complément de bourse, le cas échéant.

A cet effet, l'Ambassade demande aux différents Responsables (présidents ou secrétaires généraux des associations estudiantines, présidents des associations de ressortissants togolais) des pays susmentionnés de bien vouloir procéder au recensement des étudiants concernés et lui faire parvenir la liste et les pièces nécessaires, au plus tard le 21 Mars 2017 afin de les transmettre à la Direction des Bourses et Stages.

L'Ambassade remercie toute la communauté togolaise estudiantine pour son sens de compréhension et invite les différents responsables à faire une large diffusion de ce communiqué.

Pour toute information complémentaire, prière prendre attache avec l'Ambassade aux adresses ci-dessous.



Le Chargé d'Affaires a.i.

Koudjo ADANOU